



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-527

Objet : Rue de Briangaud
Circulation alternée (par panneaux B15/C18)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 24 septembre 2019, présentée par l'entreprise Inéo Atlantique Réseaux – ZI de Courbouton – 35550 Lieuron – afin d'effectuer des travaux d'extension électrique basse tension pour les ateliers relais Faurecia,

Considérant que pour effectuer ces travaux, rue de Briangaud, il y a lieu d'alterner la circulation (par panneaux B15/C18) et d'interdire le stationnement, à compter du mercredi 16 octobre 2019 à partir de 8 h et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 10 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue de Briangaud, la circulation sera alternée (par panneaux B15/C18) et le stationnement sera interdit, à compter du mercredi 16 octobre 2019 à partir de 8 h et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 10 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Inéo Atlantique Réseaux sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 24 septembre 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

P/o. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine

